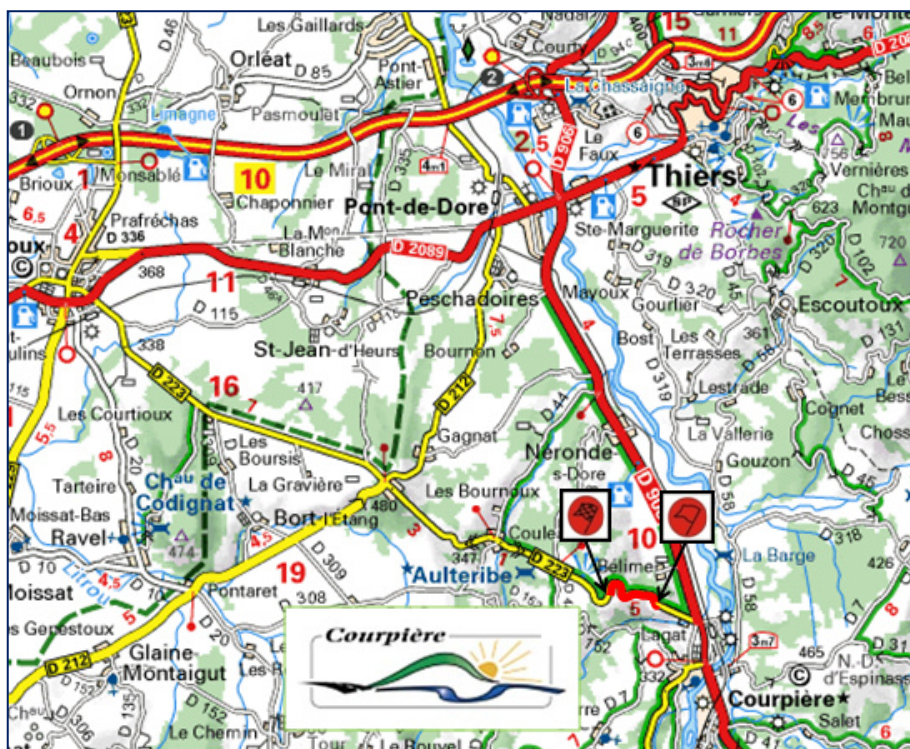


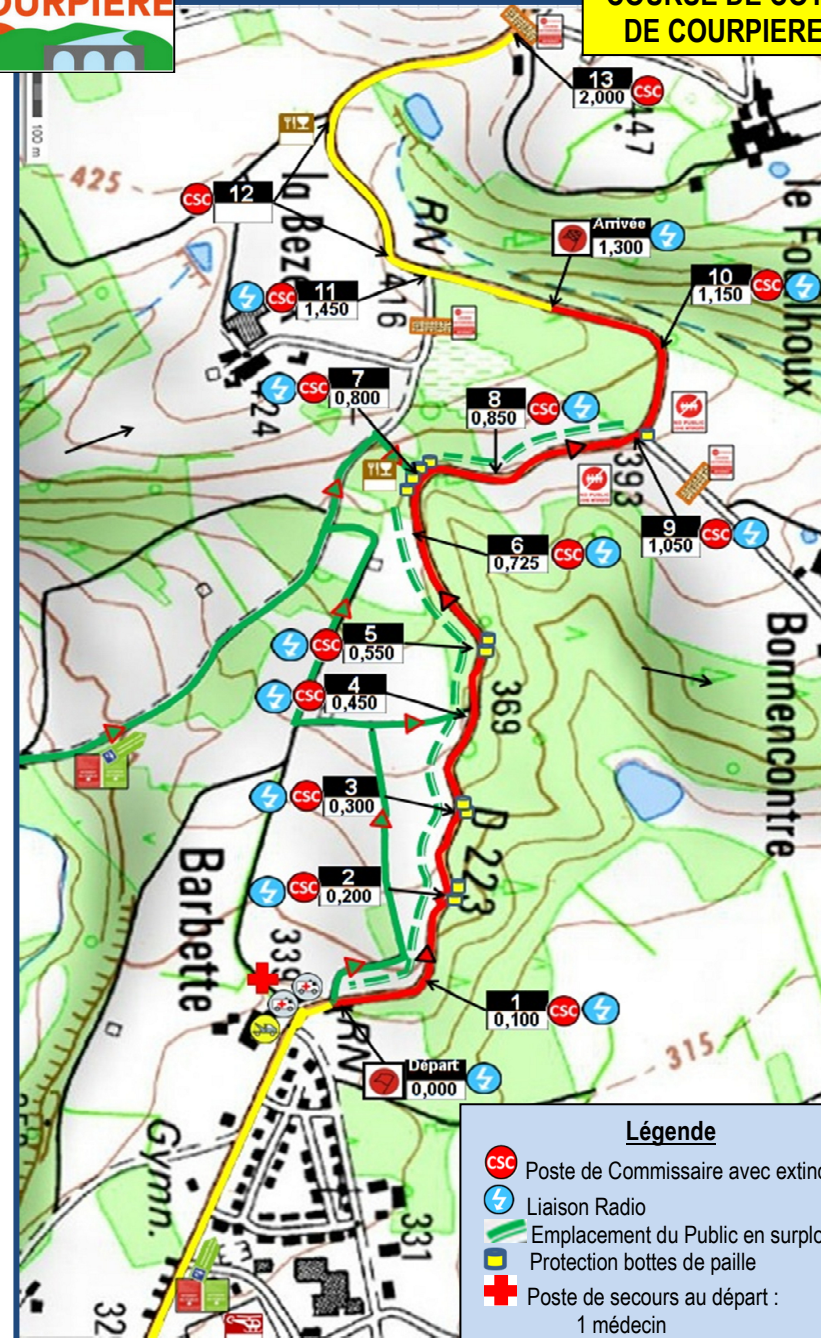
57^{ème} Course de Côte Régionale
(moderne et VHC) de

COURPIERE

Coupe de France de la Montagne



COURSE DE CÔTE DE COURPIERE



Légende

- Poste de Commissaire avec extincteur
- Liaison Radio
- Emplacement du Public en surplomb
- Protection bottes de paille
- Poste de secours au départ :
 - 1 médecin
 - 1 équipe de secouristes
 - 2 ambulances agréées
 - 1 dépanneuse

Retrouvez tous les renseignements sur le site de notre Association :
www.asadomeforez.com

57^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DE COURPIERE (voitures modernes et VHC)

REGLEMENT PARTICULIER

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA DÔME FOREZ
Nom :	57 ^{ème} Course de Côte de COURPIERE
Date :	20/21 juin 2026
Niveau d'inscription :	Régional
Eligibilité :	- Coupe de France de la Montagne coefficient 2 - Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne - Challenge de l'ASA Dôme Forez
Participation étrangère autorisée	Non
Visa Ligue :	Le 29 avril 2026 N° 26/CC1061016
Permis d'organisation FFSA :	Le 29 avril 2026 N° 379
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	Catherine PASTOREK-CHASSAGNOL
Téléphone :	06 07 85 22 73
Mail :	domeforez@wanadoo.fr
Organisateur technique (idem organisateur administratif)	
Nom :	ASA DÔME FOREZ
Adresse :	8 bis Cours Sablon 63000 CLERMONT-FERRAND
Téléphone :	06 07 85 22 73 - 06 78 93 57 61
Mail :	domeforez@wanadoo.fr

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales éditées par la FFSA.

ARTICLE 1P – ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P : OFFICIELS

◆ Président du Collège des Commissaires Sportifs	Josette MARTIN	Lic.	75
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	Michel BEAULATON	Lic.	3816
	Thierry DUPÉCHER	Lic.	3564
◆ Directeur de Course	Marc HABOUZIT	Lic.	7738
◆ Directeur de Course Adjoint	Christelle HABOUZIT	Lic.	128356
◆ Commissaires Techniques	Responsable Jean Claude DESNOUX	Lic.	11176
	André BOIVIN	Lic.	3572
	Hervé CANTAT	Lic	207953
	Frédéric MARTINET	Lic	224460
	Yves MEUNIER	Lic.	305220
	Emeric PASCAL	Lic.	37568
◆ Médecin responsable	Dr Jacques COURTADON	Lic.	16970
◆ Chargé de la mise en place des moyens	David APPARAILLY	Lic.	49050
◆ Chargés des Relations avec les Concurrents	Fabien PASCAL	Lic.	154264
	Etienne GARDETTE	Lic.	8272
◆ Chargé des Commissaires de route	Catherine PASTOREK	Lic.	15145
◆ Chronométrateurs	Chronométrateurs C au départ et à l'arrivée		

1.2P : HORAIRES

Clôture des engagements	mardi 16 Juin à minuit
Publication de la liste des engagés	jeudi 18 Juin à 21H00
Vérifications administratives	gymnase de Bélimé, route de Lezoux samedi 20 Juin de 17H30 à 20H15 - dimanche 21 Juin de 07H30 à 08H00
Vérifications techniques	gymnase de Bélimé, route de Lezoux samedi 20 Juin de 17H30 à 20H30 - dimanche 21 Juin de 07H30 à 08H15
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais	dimanche 21 juin à 08H15
Briefing des commissaires	dimanche 21 juin à 07H45 sur la ligne de départ
Essais non chronométrés	dimanche 21 juin de 8H15 à 9H00
Essais chronométrés	dimanche 21 Juin de à partir de 9H00 (*)
Briefing des pilotes	dimanche 21 Juin après les essais, au parc d'arrivée
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course	dimanche 21 juin à la fin des essais
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	dimanche 21 Juin à 7H30
Course	
1 ^{ère} montée	15 mn après les essais chronométrés (*)
2 ^{ème} montée	à partir de 14h00 (*)
3 ^{ème} montée	à partir de 15h15 (*)
4 ^{ème} montée (sous réserve)	à partir de 17h00 (*) e
Affichage des résultats provisoires	après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
Podium	après la descente des concurrents
Remise des prix	à la fin du parc fermé au podium départ
Retrait des chèques - Palmarès	ils seront adressés dans la semaine suivant la course

(*) Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

1.3P : VERIFICATIONS

- ◆ Vérifications administratives et techniques à Courpière, Gymnase de Bélimé, route de Lezoux :
→ samedi 20 Juin de 17H30 à 20H30, → dimanche 21 Juin de 07H30 à 08H15.
- ◆ Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage COMBE - 12 avenue Jean Jaurès à Courpière - Taux horaire de la main d'œuvre : 60 euros TTC.
- ◆ Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.
- ◆ Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit le dimanche 21 Juin à 08H15.
- ◆ A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs (réunion dimanche 21 Juin à 07H30).
- ◆ Pesage des voitures libre le samedi 20 juin de 17H30 à 20H30, devant le gymnase de Bélimé.

NB / Chaque concurrent devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve :

1.5P : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux conducteurs.

ARTICLE 2P – ASSURANCES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 3P – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P : ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DÔME-FOREZ 8 bis cours Sablon - 63000 CLERMONT-FD

(Tel 06.07.85.22.73 ou 06 78 93 57 61 - Mail : domeforez@wanadoo.fr) jusqu'au mardi 16 Juin 2026 à minuit.

VOITURES MODERNES : les droits d'engagement sont fixés à 340 euros, réduits à :

- ⇒ 170 euros (cent soixante-dix euros) pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.
- ⇒ 155 euros (cent cinquante-cinq euros) pour les pilotes de l'A.S.A. Dôme-Forez.

VOITURES VHC : les droits d'engagement sont fixés à 240 euros, réduits à :

- ⇒ 120 euros (cent vingt euros) pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.
- ⇒ 110 euros (cent dix euros) pour les pilotes de l'A.S.A. Dôme-Forez.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement. Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENT

4.1P : VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 100

Les groupes et classes admis sont précisés article 4 du règlement standard des Courses de Côte (Voir tableau page 9). Pour mémoire, la répartition des voitures dans les groupes et les classes admis dans cette épreuve est la suivante :

F2000	F2000-1	de 0 à 1400cm ³	FC/FS	FC 1	de 0 à 1300cm ³
	F2000-2	+1400 à 1600cm ³		FC 2	+1300 à 1600cm ³
	F2000-3	+1600 à 2000cm ³		FC 3	+1600 à 2000cm ³
				FC 4	+2000cm ³
N/FN	N/FN1-R1A	de 0 à 1400cm ³	A/FA	A/FA1	de 0 à 1400cm ³
	N/FN2-R1B	+1400 à 1600cm ³		A/FA2-R2B -RC5 - FR6	+1400 à 1600cm ³
	N2 Série	+1400 à 1600cm ³		A/FA3-R2C-R3C-R3D-RC4+1600	à 2000cm ³
	N/FN3	+1600 à 2000cm ³		A/FA4-R3T-R4-R5-S2000	
	N/FN4	+2000cm ³		RC3-RC2-Rally2Kit	+2000 à 3000cm ³
				A/FA5	+3000cm ³
GT Sport	GT1	GT de série jusqu'à 2000cm ³	CNF-CN	CM	CM 1+CM 2 de 0 à 1003cm ³
	GT2	GT de série + 2000cm ³		CNF 1/CN 1 (*)	de 0 à 1600cm ³
				CNF 2/CN 2 (*)	+1600 à 2000cm ³
				(*) Les classes CNF.1 et CN.1, les classes CNF.2 et CN.2, sont confondues	
GTTS	GTTS 1	de 0 à 1600cm ³	D/E	D/E-1	de 0 à 1300cm ³ +Campus
	GTTS 2	+1600 à 2800cm ³		D/E-2	+1300 à 1605cm ³
	GTTS 3	+2800 à 3600cm ³		D/E-3	FF
	GTTS 4	+3600cm ³		D/E-4	+1605 à 2000cm ³
				D/E-5 Moteur série	Bride de 26
E2SC	E2SC1A	de 0 à 1600cm ³		D/E-5 Moteur racing	Bride de 28
	E2SC1B	de 0 à 1600cm ³		D/E 7	FR
				D/E-8	Formula Master

F-RCe eRallye5 voitures électriques

VHC voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC 2026 ; Les VHC ne marqueront pas de points à la Coupe de France de la Montagne.

4.2P : CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.3P : NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.4P : MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité publié dans « Equipement sécurité Montagne »

ARTICLE 5P – PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

La publicité obligatoire (non rachetable) et la publicité optionnelle (bandeaux pare-brise) seront précisées par un additif.

ARTICLE 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P : PARCOURS

La Course de Côte Régionale de Courpière a le parcours suivant : RD 223 entre Barbette et 150 m après le chemin de Limarie (Côte dite des Foulhous).

La course se déroulera en quatre montées maximum.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard (F2000, N/FN/SP, A/FA,GT Sport, FC, GTTS, CNF/CN/CM, D/E, E2SC - au sein de chaque groupe dans l'ordre croissant des classes de cylindrée - au sein de chaque classe dans l'ordre décroissant des numéros).

Les VHC s'élanceront par catégorie (Voiture de Sport, Voiture de Production) à la suite des voitures modernes.

- ◇ Départ : angle de la dernière maison à droite de Barbette
- ◇ Arrivée : 150 mètres après chemin de Limarie à droite.
- ◇ Pente moyenne. : 5.1 % (Dénivellation : 67 m)
- ◇ Longueur du parcours : 1300 m.

Modalité de retour au départ : en convoi, par le parcours de la course, après chaque montée.

Une même voiture pouvant être utilisée successivement par 2 pilotes, les seconds pilotes effectueront leur montée en début de manche et redescendront les véhicules en convoi sur l'ordre du Directeur de Course.

Parc départ : sur la RD 223 entre le C.E.G. et Barbette.

Parc arrivée : sur la RD 223, 200 m après l'arrivée, puis après la fin de la dernière montée, sur la RD 223 en aval de la ligne de départ.

6.2P : ROUTE DE COURSE

Accès au départ par la RD 223 depuis Courpière.

6.3P : FILE DE DEPART

File de départ : sur la RD 223 entre l'accès au C.E.G. et Barbette.

Rappel : les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant l'heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

6.4P : SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte.

6.5P : PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés sur les voies à proximité du C.E.G. Ils seront accessibles à partir de 17H30 le samedi 20 juin. Les remorques devront être garées à proximité.

Dans chaque parc concurrent il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimum de 5 kg. ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 €. Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

6.6P : PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la RD 223 en aval de la ligne de départ, sur deux files, à droite (sens de la descente).

6.7P : TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIEL

Les tableaux d'affichage seront placés :

- ◇ Pendant les vérifications, au parc des vérifications (Gymnase de Bélimé),
- ◇ Pendant les essais et la course, au Parc départ (Podium départ),
- ◇ Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée (Podium départ).

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P : PERMANENCE

Pendant la manifestation une permanence se tiendra au Podium de Départ de 8H00 à la fin de la course.

Tel 06.07.85.22.73 / 06.78.93.57.61

Centre de secours le plus proche : Centre Hospitalier de THIERS, tel 04.73.80.72.22.

ARTICLE 7P – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P : CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu le dimanche 21 Juin 2026 à la fin des essais au Parc Arrivée. La présence de tous les pilotes et des Commissaires Chef de poste y est obligatoire.

7.3P : COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Le départ sera donné « aux feux tricolores » Le chronométrage sera électronique et les temps seront pris au millième de seconde.

7.4p : ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P – PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course. Les classements provisoires seront affichés dès l'arrivée du dernier concurrent, au podium départ et seront établis de la façon suivante :

- ◇ un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- ◇ un classement général pour les voitures de Production (série B),
- ◇ un classement pour chacun des groupes énumérés à l'article 4 du règlement particulier de la compétition (séries A et B confondues)
- ◇ un classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4 du règlement standard (séries A et B confondues)
- ◇ un classement général féminin.

VHC : A l'issue de la course deux classement séparés seront établis :

- ◇ Classement général VHC Voiture de Sport (série A)
- ◇ Classement général VHC Voiture de Production (série B)

ARTICLE 10P – PRIX

ARTICLE 10.2p : Prix (cumulables)

1/ VOITURES MODERNES

La répartition des prix et coupes se fera de la manière suivante à partir des classements pilotes, prioritaires compris

CLASSEMENT SERIE A

au premier	200 €
au deuxième	150 €
au troisième	100 €

CLASSEMENT SERIE B

au premier	200 €
au deuxième	150 €
au troisième	100 €

CLASSEMENT PAR CLASSES

Nbre Partants	1 à 2	3 à 4	5 à 8	9 à 12	+ de 12
○ au 1 ^{er}	85 €	170 €	170 €	170 €	170 €
○ au 2 ^{ème}			80	90 €	100 €
○ au 3 ^{ème}				60 €	80 €
○ au 4 ^{ème}					50 €

CLASSEMENT FEMININ

à la première de chaque série : 60 €

2/ VHC

Tous les concurrents seront récompensés

ARTICLE 10.3p : Coupes - Liste non limitative

Tous les concurrents primés recevront une coupe ou un trophée, ainsi qu'au moins 2 commissaires.

ARTICLE 10.5p : Remise des Prix et Coupes

Elle aura lieu à Courpière, Podium départ, le dimanche 21 Juin 2026 fin du Parc Fermé (ou au Gymnase de Béline, route de Lezoux, en cas d'intempéries).



BULLETIN D'ENGAGEMENT

A renvoyer avant le mardi 16 juin 2026 à :

Association Sportive Automobile DÔME FOREZ

8 bis Cours Sablon - 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél. 06.07.85.22.73 ou 06 78 93 57 61 - Mail : domeforez@wanadoo.fr

Règlement

**57^{ème} Course de Côte
Régionale de COURPIÈRE
Moderne / VHC
Dimanche 21 juin 2026**

N° de course

Visa
Administratif

Visa
Technique

CONDUCTEUR		LICENCE / TP	
NOM		N°	
Prénom			
Adresse complète		Catégorie	
Téléphone		Code	
Permis n°		A.S.A.	
Délivré le	à	Nom	
		A.S.A.	
E-mail			

VEHICULE ENGAGE		GROUPE	
Voiture :			
Cylindrée :	Carburant utilisé :	CLASSE	
Fiche d'homologation n°			
Passeport technique n°			

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations ci-dessus et m'engage à respecter la réglementation interdisant le dopage. Je déclare avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve et de la réglementation générale de la F.F.S.A.

Fait le à

Signature